

ZOOM SUR CERTAINES MESURES DU PACTE TERRITOIRE SANTE

Le CESP (contrat d'engagement de service public)

Le CESP est un dispositif ouvert aux étudiants et internes. Il ouvre droit à une allocation mensuelle pendant la formation. En contrepartie les étudiants ou internes s'engagent à exercer leurs fonctions à compter de la fin de leur formation dans les lieux d'exercice où l'offre médicale est menacée ou insuffisante.

La durée de l'engagement est égale à celle pendant laquelle l'allocation leur a été versée et ne peut être inférieure à 2 ans.

EN BREF

| | |
|-------------------------|---|
| Bénéficiaires éligibles | Etudiants et internes |
| Spécialisation | Médecine générale, odontologie et certaines spécialités |
| Durée | Identique à celle pendant laquelle l'allocation a été versée avec un minimum de 2 ans |
| Montant | 1 200 € bruts mensuels |
| Territoires éligibles | Zones sous-dotées telles que définies par l'ARS |

En Bretagne (au 31/12/2016) : 59 signataires CESP en médecine et 33 en chirurgie-dentaire

Le PTMG (praticien territorial de médecine générale)

Le contrat PTMG offre aux médecins s'installant dans des territoires sous-dotés une garantie de revenus et une protection sociale améliorée en cas de congé maternité ou maladie. Le PTMG s'engage à pratiquer des tarifs opposables et à effectuer un minimum d'actes par mois.

EN BREF

| | | |
|-------------------------|--|---|
| Bénéficiaires éligibles | Médecin primo-installé ou installé depuis moins d'un an | |
| Spécialisation | Médecine générale | |
| Durée | 1 an renouvelable une fois par tacite reconduction (2 ans maximum) | |
| Montant | <u>Quotité de travail ≥ à 9 demi-journées par semaine</u> - Revenu garanti : 6 900 € bruts mensuels - Couverture des prestations en espèces des assurances maladie et maternité. | <u>Quotité de travail < à 9 demi-journées par semaine</u> - Revenu garanti : 3 450 € bruts mensuels - Couverture des prestations en espèces des assurances maladie et maternité. |
| Territoires éligibles | Zones sous-dotées telles que définies par l'ARS | |

En Bretagne (au 31/12/2016) : 43 signataires PTMG

Le MCS (médecin correspondant SAMU)

Les MCS sont des médecins généralistes volontaires formés à l'urgence, qui interviennent en avant-poste des services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR), sur demande de la régulation médicale des services d'aide médicale urgente (SAMU) dans les territoires situés à plus de 30 minutes de soins urgents.

EN BREF

| | |
|-----------------------|--|
| Conditions | Médecins volontaires formés à l'urgence |
| Spécialisation | Médecine générale |
| Durée | 1 an renouvelable par tacite reconduction sous réserve de la réalisation de la formation continue annuelle. |
| Financements | - Forfait à l'intervention : 150 € - Financement de la formation et de l'indemnisation du temps de formation - Equipement d'intervention |
| Territoires éligibles | Zones situées à plus de 30 minutes de soins urgents |

En Bretagne (au 31/12/2016) : 17 MCS

La MSP (maison de santé pluri-professionnelle)

La MSP est une personne morale constituée entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens, qui assurent des activités de soins de premier recours et coordonnent leurs actions. Ils formalisent leur organisation au sein d'un projet de santé.

La MSP peut être mono-site ou multi-sites.

EN BREF

| | |
|--------------------------|---|
| Professionnels concernés | Professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens |
| Objectif | Organisation et coordination des pratiques de soins de premiers recours autour du patient |
| Condition | Formalisation de l'organisation et de la coordination des pratiques des professionnels de santé du territoire au sein d'un projet de santé |
| Formes possibles | MSP mono-site ou multi-sites |
| Soutiens possibles | - Dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de santé sous certaines conditions : ARS, URPS, GECO'Lib - Dans la réalisation d'un projet immobilier sous certaines conditions : Conseil régional, Préfecture de Région, préfecture de département et autres collectivités |

En Bretagne (au 31/12/2016) : 80 MSP

Le référent installation

Les missions du référent installation consistent, entre autres, à favoriser l'installation des futurs médecins généralistes en libéral. Il intervient auprès des étudiants, des internes et des remplaçants pour présenter les territoires, les démarches et les aides à l'installation. Il peut également accompagner les médecins dans leur projet d'installation. Ses missions auront vocation à toucher toutes les professions de santé.